

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_150

Objet : Avenant n°1 au contrat

« Nos Territoires d'Abord » 2023-2038

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. MARTEL Marcel, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à M. Jean-Marc DI FELICE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

ABSENT : /

Secrétaire de séance : M. Marcel MARTEL

Mme la Présidente expose que par délibération n°162/2023 du 14 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la participation de Terre de Provence au contrat régional « Nos territoires d'abord ».

Ce nouveau cadre de contractualisation prenait la suite des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) et propose un nouveau format de politique contractuelle regroupant les dispositifs régionaux au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Chaque territoire se doit de consacrer une partie significative de l'enveloppe contractuelle de subvention à deux ou trois thématiques prioritaires parmi les six thèmes qui structurent les programmations :

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**



- La gestion et la valorisation des déchets ;
- La mobilité durable et les infrastructures cyclables et piétonnes ;
- Les énergies renouvelables ;
- La réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des logements,
- La sobriété foncière, l'aménagement durable et le foncier économique,
- La transition écologique, la préservation du patrimoine naturel et la résilience des territoires.

Le dispositif « Nos territoires d'abord » porte sur la période 2023-2028 à l'échelle du Pays d'Arles avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue-Montagnette et la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Cette contractualisation fait l'objet de revoyure annuelles en fonction de l'avancement des opérations.

Cet avenant n°1 correspond à la première revoyure annuelle de cette enveloppe régionale de subvention.

L'enveloppe globale de subvention est constante et reste à 19 814 795 € pour le pays d'Arles correspondant à 93 383 444 € de projets financés par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Concernant Terre de Provence l'avenant n°1 ne change rien aux trois opérations qui font l'objet de financement régional :

- Développement du réseau de déchèteries-crétion d'un pôle principal à Châteaurenard : 600 000 €,
- Développement du réseau de déchèteries-crétion ou extension/relocalisation des déchèteries actuelles : 300 000 €,
- Aménagement d'un parking relais situé au Pont de Rognonas : 500 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2024.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de cet avenant n°1 au contrat « Nos territoires d'abord » pour la période 2023-2028.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21-638 du 17 décembre 2021 du Conseil Régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

VU la délibération n°22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

VU la délibération n°23-0632 du 26 octobre 2023 du Conseil Régional approuvant l'adoption du contrat « Nos territoires d'abord »,

VU la délibération n°162/2023 du 14 décembre 2023 du conseil communautaire de Terre de Provence approuvant le contrat régional « Nos territoires d'abord » pour la période 2023-2028,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 05 décembre 2024,

CONSIDERANT que l'avenant n°1 ne change rien au financement apporté par la région Provence Alpes-Côte d'Azur aux trois opérations portées par Terre de Provence,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au contrat régional « Nos territoires d'abord » pour la période 2023-2028, annexée à la présente délibération,

Autorise Madame la Présidente à signer tout autre document afférent au contrat régional « Nos territoires d'abord ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 12 décembre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD





AVENANT N°1

CONTRAT *NOS TERRITOIRES D'ABORD* 2023-2028

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / PAYS D'ARLES



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du....., Ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles, représenté par son Président Michel PECOUT, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désigné « le PETR » ou « le Chef de file »

La communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par son Président, Monsieur Patrick de CAROLIS, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «ACCM»

La communauté d'agglomération Terre de Provence Agglomération, représentée par sa Présidente, Madame Corinne CHABAUD, dument habilitée par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «TPA»

La communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «CCVBA»

L'ensemble des quatre partenaires désignés « Le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n°23-0632 du 26 octobre 2023 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat « Nos territoires d'abord » du Pays d'Arles,

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2023-2028 du Pays d’Arles, en application de l’article 5 du contrat initial.

Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

Article 3 - Prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Le Président du Pôle d’équilibre territorial et rural du Pays d’Arles</p> <p>Michel PECOUT</p>
<p>Le Président de la Communauté d’agglomération Arles-Crau- Camargue-Montagnette</p> <p>Patrick de CAROLIS</p>	<p>La Présidente de la Communauté d’agglomération Terre de Provence</p> <p>Corinne CHABAUD</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles</p> <p>Hervé CHERUBINI</p>	

ANNEXE 1 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Montant régional proposé	Taux d'intervention régional
AXE 1 : GESTION ET VALORISATION DES DECHETS					
1.1	Contrat Objectif Déchet : développement du réseau des déchetteries - création d'un pôle principal à Châteaurenard	TPA	5 600 000 €	600 000 €	11%
1.2	Contrat Objectif Déchet : développement du réseau de déchetteries - création ou extension/relocalisation des déchetteries actuelles à la suite de l'étude de maillage	TPA	1 000 000 €	300 000 €	30%
1.3	Contrat Objectif Déchet : déclinaison opérationnelle	ACCM	5 300 000 €	1 650 000 €	31%
1.4	Contrat Objectif Déchet : requalification de la déchèterie de Saint-Rémy de Provence	CCVBA	1 750 000 €	550 000 €	31%
Sous-total thématique (4 opérations)			13 650 000 €	3 100 000 €	
AXE 2 : MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES					
2.1	Aménagement de liaisons cyclables en Pays d'Arles, reliant les centre-anciens, les équipements publics et éducatifs, les pôles économiques et touristiques	Pays d'Arles : communes et EPCI	18 036 750 €	3 607 350 €	20%
2.2	Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal d'Arles	ACCM / Arles autres opérateurs	18 500 000 €	3 700 000 €	20%
2.3	Aménagement d'un parking relais situé au Pont de Rognonas à Châteaurenard	TPA	2 500 000 €	500 000 €	20%
Sous-total thématique (3 opérations)			39 036 750 €	7 807 350 €	
AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES					
3.1	Travaux de reprise des toitures de plusieurs bâtiments afin de réaliser plusieurs installations photovoltaïques en autoconsommation collective	SEMIS Saintes Maries de la Mer	433 000 €	173 200 €	40%

3.2	Développement des énergies renouvelables en Pays d'Arles : solaires photovoltaïque et thermique, géothermie, méthanisation, chaleur fatale, bornes de recharge...	Pays d'Arles : communes, EPCI, SEM, SPL, bailleurs, privés	11 190 714 €	1 94 5841 €	Enveloppe
Sous-total thématique (2 opérations)			11 812 620 €	2 119 041 €	
AXE 4 : STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS – MAITRISE DE L'ENERGIE – REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS					
4.1	Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux de Saint Martin de Crau	Saint Martin de Crau	213 528 €	85 303 €	40%
4.2	Rénovation énergétique de bâtiments à Saint Rémy de Provence : salle de spectacle Alpilium et Espace Libération	Saint Rémy de Provence	800 000 €	160 000 €	20%
4.3	Rénovation énergétique de l'Espace culturel et festif de l'Etoile à Châteaurenard	Châteaurenard	323 592 €	64 178 €	20%
4.4	MIN de Châteaurenard : étude AMO Qualité Environnementale pour l'aménagement du futur pôle transformation	Châteaurenard / SPL	30 000 €	12 000 €	40%
4.5	Audit énergétique des 39 écoles d'Arles	Arles	155 000 €	62 000 €	40%
4.6	Rénovation énergétique de bâtiments à Arles : Musée (Réattu) et Incubateur Industrie Culturelle et Créative (Quiqueran de Beaujeu)	ACCM / Arles	2 800 000 €	560 000 €	20%
4.7	Rénovation énergétique de l'Habitat privé: OPAH RU de Saint Rémy de Provence	Saint Rémy de Provence	Enveloppe	160 000 €	Enveloppe
4.8	Rénovation énergétique de l'habitat privé : Plan de Sauvegarde de la copropriété les Ferrages à Tarascon	ACCM	Enveloppe	172 250 €	Enveloppe
4.9	Recyclage de l'habitat privé : opérations de RHI / THIRORI à Arles et Tarascon	ACCM Arles/Tarascon	7 351 179 €	367 559 €	10%
Sous-total thématique (9 opérations)			12 708 299 €	1 643 290 €	
AXE 5 : SOBRIETE FONCIERE – AMENAGEMENT DURABLE – FONCIER ECONOMIQUE					
5.1	Requalification des espaces publics de centralité d'Arles	Arles	9 161 775 €	1 832 355 €	20%

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 013-200035087-20241212-DEL2024_150-DE

5.2	Aménagement des espaces publics du quartier de Griffeuille et du quartier du Trébon à Arles	Arles	1 000 000 €	200 000 €	20%
5.3	Projet de rénovation urbaine du quartier d'intérêt régional de Barriol à Arles	Arles	Enveloppe convention NPNRU	1 280 000 €	Enveloppe convention NPNRU
5.4	Aménagement des anciennes carrières de Boulbon en lieu culturel	Boulbon	864 000 €	172 800 €	20%
5.5	Aménagement du site de la meunerie antique de Barbegal à Fontvieille	Fontvieille	1 000 000 €	200 000 €	20%
Sous-total thématique (5 opérations)			12 025 775 €	3 685 155 €	
AXE 6 : TRANSITION ECOLOGIQUE – PATRIMOINE NATUREL – RESILIENCE DES TERRITOIRES					
6.1	Désimperméabilisation et renaturation des cours d'écoles en Pays d'Arles	Pays d'Arles : communes	4 150 000 €	830 000 €	20%
6.2	Aménagement résilient pour faire face aux risques incendies en Pays d'Arles	Pays d'Arles : communes EPCI	Enveloppe	400 000 €	Enveloppe
6.3	Réhabilitation du canal de la Haute-Crau – tronçon Mas d'Artaud (Arles)	ACCM	1 480 116 €	184 275 €	12 %
6.4	Réhabilitation du canal de la Haute-Crau - répartition des surcoûts de la phase 1 (St-Martin-de-Crau)	ACCM	360 000 €	45 684 €	13 %
Sous-total thématique (4 opérations)			4 150 000 €	1 459 959 €	
TOTAL TERRITOIRE (27 opérations)			93 383 444 €	19 814 795 €	

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 013-200035087-20241212-DEL2024_150-DE